



Compte-rendu de l'assemblée générale 2010

L'assemblée générale a eu lieu le 19 août 2010 dans le centre de formation continue de l'Université de St-Gall.

L'invitation a été envoyée conformément aux statuts et les documents ont été publiés intégralement et dans les délais, dans l'organe officiel www.soliswiss.ch.

La présidente, Madame Barbara Rigassi, a salué les associés et a procédé à la nomination des scrutateurs. Le procès-verbal de l'année dernière a été approuvé sans commentaires.

On a renoncé à donner lecture du rapport annuel 2009. En revanche, on a présenté les résultats d'un sondage représentatif de la clientèle. 16% des personnes ont eu connaissance de Soliswiss par la publicité classique, 13% par Internet et 40% par les ambassades. 80% des personnes interrogées estiment que les prestations de Soliswiss sont mieux adaptées aux besoins des Suisses de l'étranger que celles de nos concurrents. 27% des personnes interrogées demandent des conseils sur l'indemnisation forfaitaire, le même pourcentage sur les assurances vie. 34% s'informent sur les assurances maladie et 12% sur la gestion de fortune. 71% estiment bénéficier d'un suivi optimal. 81% estiment que Soliswiss répond de manière optimale à leurs attentes et 90% recommandent Soliswiss à des tiers ! 58% des personnes interrogées sont domiciliées outre-Atlantique. 18% ont moins de 39 ans et 55% entre 40 et 59 ans.

On a ensuite commenté le bilan et le compte de résultat 2009, ainsi que le rapport de révision. Le rapport annuel, les comptes annuels et l'utilisation du bénéfice annuel ont été approuvés pratiquement à l'unanimité. Il en a été de même pour la décharge accordée au comité.

Les élections n'ont donné lieu à aucune surprise : Monsieur Jean-Philippe Benoit, de Mumbai, a été élu à l'unanimité et a accepté le poste, de même que Madame Evelyn Schnellmann (absente), de Londres, et Monsieur Bernardo Brunschwiler, de Buenos Aires. La société de révision BDO a été réélue.

La présidente est passée à la révision des statuts et a expliqué le contexte ainsi que la nécessité de modifier 21 articles : révisions après la fermeture de comptes d'épargne, mise en œuvre des recommandations des autorités fiscales du canton de Berne, suppression du capital social sous forme de parts sociales, ancrage de nouvelles directives et modifications formelles. Elle a présenté le contenu par thèmes et a demandé s'il y avait des questions. Il n'y a pas eu de questions ni de contre-propositions. En votation, la révision a été acceptée à l'unanimité moins une voix. Les statuts sont ainsi entrés en vigueur le 20 août et remplacent ceux de 2006.

Enfin, l'assemblée générale a approuvé le budget 2011 des frais d'administration.

Le procès-verbal complet sera mis en ligne sur le site Internet à partir de juillet 2011.

Lieu et date de la prochaine assemblée générale : celle-ci est prévue à l'hospice du Gothard, le vendredi 19 août 2011 à midi.

FB 30.08.2010